

Communauté

D'AGGLOMERATION

**PAYS BASQUE**

**EUSKAL**

HIRIGUNE

Elkargoa

## Rapport annuel 2018 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



## Table des matières

Chapitre 1 – Le territoire desservi.....	4
1.1. Présentation du territoire .....	4
1.2. Une répartition des compétences.....	5
1.3. Les déchets pris en charge par le service .....	5
1.4. Des objectifs fixés par la réglementation.....	6
1.5. Bilan 2018 & perspectives.....	7
Chapitre 2 – La prévention des déchets.....	8
Chapitre 3 – L’information et la sensibilisation à la prévention et au tri.....	11
Chapitre 4 - La collecte des déchets : organisation.....	13
4.1. Les collectes sélectives .....	13
4.2. La collecte des ordures ménagères.....	14
4.3. L’accueil des déchets en déchèteries .....	15
4.4. Les modes de gestion des principales collectes.....	17
Chapitre 5 - La valorisation et le traitement .....	17
5.1. Le recyclage des déchets issus des collectes sélectives .....	17
5.2. La valorisation des ordures ménagères.....	19
5.3. Les filières de recyclage ou de traitement des déchets issus des déchèteries .....	22
Chapitre 6- La gestion du passif .....	23
Chapitre 7 - Bilan des quantités collectées et traitées.....	24
Chapitre 8 - Emploi.....	27
8.1. Les effectifs du service .....	27
8.2. Les accidents du travail survenus en 2018.....	27
8.3. La démarche santé sécurité au sein de la Direction.....	27
Chapitre 9 - Financement et coût du service .....	29
9.1. Le financement du service.....	29
9.2. Le coût du service.....	31
9.3. Les principaux marchés et investissements .....	32
Annexes .....	34
Annexe 1 – Population de la Communauté d’Agglomération Pays Basque.....	34
Annexe 2 – Collecte sélective : production individuelle par pôle .....	35
Annexe 3 – Déchèteries : production individuelle par pôle.....	36
Annexe 4 – Déchèteries : tonnages 2018 par flux.....	37
Annexe 5 – Ordures ménagères : production individuelle par pôle .....	38
Annexe 6 – Production individuelle globale par pôle .....	39
Annexe 7 – Présentation des installations de traitement.....	40

## PREAMBULE

La gestion des déchets représente un véritable enjeu pour les territoires, tant au niveau financier qu'environnemental.

L'enjeu est ainsi d'évoluer vers une économie circulaire (« rien ne se perd, tout se transforme ») permettant de faire face à la rareté des ressources, mais aussi de limiter le plus possible les impacts environnementaux et sanitaires des déchets, depuis leur collecte jusqu'à leur traitement.

C'est pourquoi les objectifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés sont:

- la prévention des déchets ;
- l'amélioration du tri, du recyclage et de la valorisation des déchets ;
- l'amélioration / optimisation des services et dispositifs de collecte des déchets et ainsi de la propreté, pour préserver le cadre de vie;
- l'incitation et l'accompagnement aux changements de comportements pour évoluer vers davantage d'éco-citoyenneté ;
- la participation à la mise en place des équipements de valorisation et de traitement des déchets avec le Syndicat mixte Bil Ta Garbi ;
- la maîtrise du coût du service public d'élimination des déchets ;
- la diminution des impacts environnementaux du service.

La politique publique de gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération s'inscrit dans le respect de la hiérarchie des modes de gestion définie par la directive cadre de l'Union européenne 2008/98/CE et rappelée dans la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et du principe de proximité.

Il convient ainsi de procéder par ordre de priorité :

- 1. à la prévention des déchets ;**
- 2. au réemploi des déchets ;**
- 3. au recyclage des déchets ;**
- 4. à la valorisation des déchets ;**
- 5. à l'élimination des déchets.**

## Chiffres clés 2018

**194 400 tonnes** de déchets ménagers collectés

par un service composé de **299 agents** titulaires (ETP) et **16 ambassadeurs du tri** du Syndicat Mixte Bil ta Garbi,

comptant **27 déchèteries**,

le tout réparti sur **10 pôles** territoriaux de proximité.

Chacun de nous produit en moyenne **635 kg de déchets par an**,

dont **67% sont valorisés**.

Au global, le coût du service de collecte et de valorisation des déchets s'est élevé à plus de **42 M €**.

# Chapitre 1 – Le territoire desservi

## 1.1. Présentation du territoire

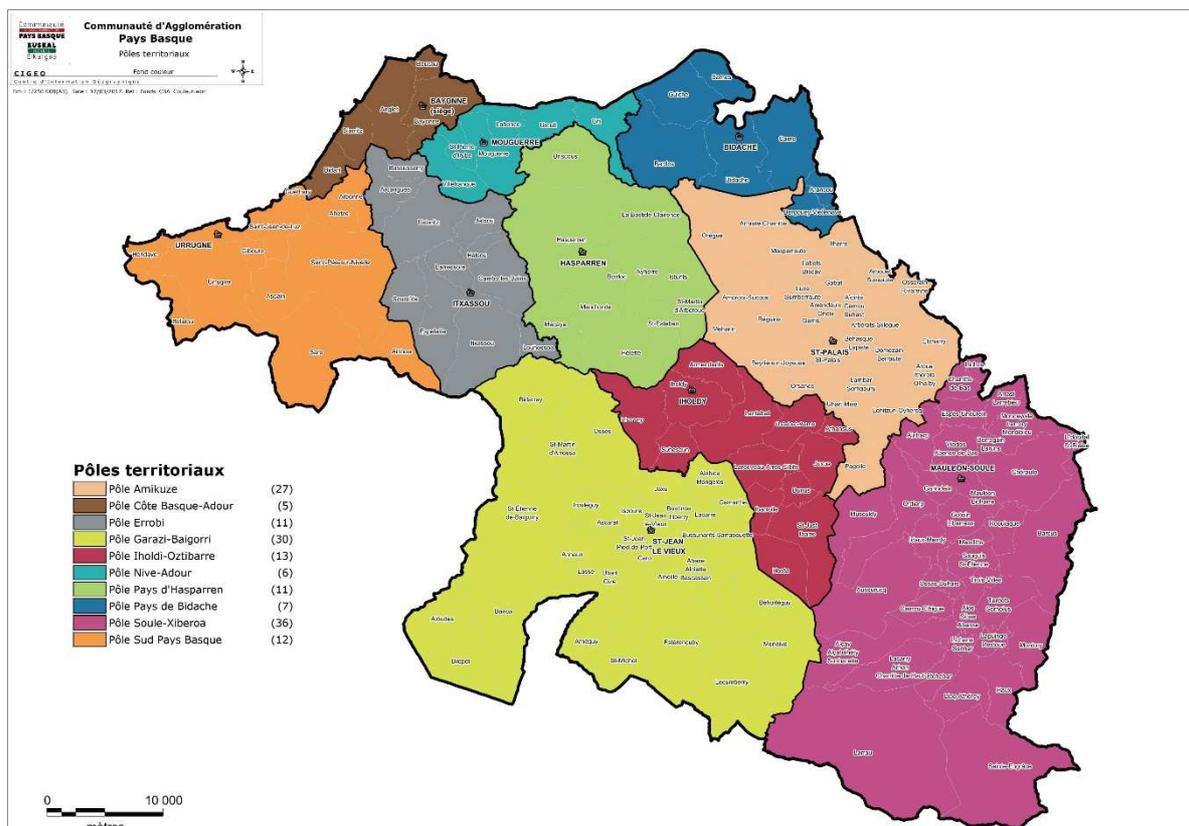
La Communauté d'Agglomération Pays Basque a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion de huit communautés de communes : Amikuze, Errobi, Garazi Baigorri, Iholdi Oztibarre, Pays de Bidache, Pays de Hasparren, Nive Adour, Soule Xiberoa, et de deux agglomérations : Sud Pays Basque et Côte Basque Adour.

Une particularité à noter : sur certains secteurs la compétence collecte et traitement des déchets était assurée jusqu'à fin 2016 par des syndicats dont le périmètre ne correspondait pas à celui d'une communauté de communes ou d'agglomération. C'est le cas des syndicats Bizi Garbia, Garbiki, Oztibarre Garbi et du SIED.

Les anciennes intercommunalités (en couleur sur la carte) sont devenues les 10 pôles territoriaux de la Communauté d'Agglomération.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque compte 158 communes adhérentes et plus de 306 000 habitants.

Il s'agit d'un territoire hétérogène avec des secteurs urbains, semi urbains, ruraux, une bande littorale et de vastes zones de montagne.



## 1.2. Une répartition des compétences

Créé en 2002 pour gérer le traitement des déchets, le syndicat Bil ta Garbi compte aujourd'hui deux collectivités adhérentes : la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Communauté de Communes du Béarn des Gaves.

Celles-ci conservent la compétence liée à la collecte des déchets et délèguent au Syndicat Bil Ta Garbi la mission de les valoriser et les traiter sur ses installations techniques ou via des contrats.

Aussi, tous les déchets collectés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque sont traités par le Syndicat Bil ta Garbi.

La gestion des déchèteries est, quant à elle, partagée entre haut de quai (Agglomération) et bas de quai (Syndicat).

## 1.3. Les déchets pris en charge par le service

Le service de collecte des déchets ménagers prend en charge les flux suivants : les ordures ménagères, les collectes sélectives (verre, papiers, emballages), les déchets acceptés en déchèteries.

Le service peut prendre en charge des déchets de professionnels assimilés à ceux des ménages, essentiellement les déchets de petits commerces de proximité, de bureaux. Exemples : les papiers, les plastiques, les balayures, les matières organiques (restes de repas, épluchures, etc), les déchets résultant de l'utilisation d'emballages, etc. Lorsque c'est le cas, les professionnels sont en général assujettis à une redevance spéciale en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

L'Agglomération compte 27 déchèteries pour accueillir les déchets volumineux et/ou dangereux des ménages. Certaines accueillent les déchets des professionnels, sous conditions, notamment tarifaires.

Pour l'élimination des déchets non pris en charge par le service, il existe des prestataires privés.

## 1.4. Des objectifs fixés par la réglementation

En matière de déchets, les objectifs sont à présent fixés par la Loi no 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets.

L'objectif principal de cette loi est la diminution de 10% de la quantité de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. Les déchets ménagers et assimilés représentent l'ensemble des ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables et les déchets apportés en déchèteries.

	<b>Objectifs LTECV entre 2010 et 2020</b>	<b>Période 2010-2018</b>
	Objectifs nationaux	Tendance Cté d'Agglomération
<b>Réduire le volume de déchets ménagers et assimilés (DMA)</b>	- 10% par habitant	+ 1,5 % par habitant, malgré une baisse de 9,3% des ordures ménagères
<b>Augmenter les performances de tri</b>	Non chiffré, en rapport avec les objectifs suivants	+7,7% d'emballages, verre et papiers triés
<b>Augmenter la valorisation des déchets non dangereux</b>	atteindre 55% en 2020 et 65% en 2025	67% de déchet non dangereux valorisés en 2018
<b>Réduire les quantités mises en décharge</b>	- 30% en 2020 et - 50% en 2025 (par rapport à 2010)	-54 % de déchets enfouis entre 2010 et 2018
<b>Augmenter la valorisation énergétique des déchets non valorisables et résultant d'une opération de tri</b>	pas d'objectif chiffré	Les Combustibles Solides de Récupération issus de Canopia et de Mendixka suivent une filière de valorisation énergétique

Les objectifs pour 2020 de la LTECV sont atteints à l'exception du premier d'entre eux, à savoir diminuer les quantités de déchets ménagers et assimilés de 10% entre 2010 et 2020.

Le détail ci-dessous nous enseigne que la production individuelle d'ordures ménagères a baissé et que parallèlement, par un phénomène de vases communicants, les quantités de déchets triés et apportés en déchèteries ont augmenté. Ce meilleur tri permettant davantage de recyclage.

La production globale, qui diminuait de 1% sur la période 2010-2017, augmente de 1,5% sur la période 2010-2018, ce résultat est probablement dû à une reprise de la consommation.

Les réformes de collecte qui ont pour objectif d'identifier la production des usagers donnent des résultats très satisfaisants au niveau de la baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles.

Cependant, les efforts doivent être poursuivis en terme de prévention des déchets afin que le total des déchets ménagers et assimilés diminue.

Population 2018 : 306 306 hab	2010 Tonnages	2018 Tonnages	2010 Kg/habitant	2018 Kg/habitant	Evolution 2010/2018
Ordures ménagères	91 738 T	92 097 T	332	301	-9,3%
Collecte sélective	21 879 T	26 091 T	79	85	+7,7%
Déchèteries	59 260 T	76 212 T	214	249	+16,1%
Total déchets ménagers	172 877 T	194 399 T	625	635	+1,5%

## 1.5. Bilan 2018 & perspectives

- Prévention – Objectif Zéro Déchet, en toute saison

La prévention ne connaît pas de pause estivale. Une campagne de sensibilisation au tri des déchets a été conduite pendant l'été 2018 « Cet été, pas de vacances pour les déchets ».

Côté réemploi, de nouveaux partenariats ont vu le jour pour la récupération en déchèteries d'objets dignes d'une seconde vie : vélos avec Txirrind'Ola et Recycl'arte, articles de sport avec Respyr'Action.

24 espaces de gratuité ont également été installés durant la semaine de réduction des déchets de novembre, dont certains ont été pérennisés.

- Collecte – des réformes pour réduire la production de déchets

Les réformes de la collecte ont pour objectif de diminuer la production d'ordures ménagères, d'augmenter les performances de tri et les tonnages collectés en déchèteries.

En avril 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a terminé la réorganisation de la collecte sur le territoire de Garazi-Baigorri.

Les premiers résultats, en matière d'évolution de la production individuelle entre 2017 et 2018 :

-26,8% d'ordures ménagères,  
+17,2% de collecte sélective,  
+25,3% de déchets en déchèteries.

D'autres réformes interviendront en 2019, sur d'autres secteurs géographiques.

- Etude d'harmonisation-optimisation

La Direction Prévention Collecte et Valorisation des Déchets va lancer en 2019 une étude d'harmonisation et d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets.

Il s'agit d'une étude dont l'objectif est de permettre de définir, à l'échelle du nouveau territoire communautaire, un nouveau schéma de collecte ainsi que le système de financement associé.

La durée de l'étude sera de 26 mois, prenant en compte le calendrier des élections municipales.

- Déchèteries – Des installations modernisées et sécurisées

Lieu de prévention, de tri, de collecte en vue du recyclage ou de la valorisation, accessible au public, la déchèterie est au cœur du dispositif de gestion des déchets. Les nouvelles installations se veulent plus modernes, spacieuses et sécurisées : les quais disparaissent, les dépôts se font au sol.

Une déchèterie à plat a ainsi été ouverte en 2018 à Saint-Jean-le-Vieux.

L'effort de modernisation se poursuivra en 2019 avec d'importants travaux de sécurisation dont la pose de guides berces pour la protection des murs de quai et de gardes corps contre le risque de chute pour les usagers et les agents.

- Gestion des déchets inertes – schéma directeur

Le 1er janvier 2018, le syndicat Bil Ta Garbi s'est vu confier la compétence « valorisation et traitement des déchets inertes autres que ménagers et assimilés ».

Le syndicat procédera, en 2019, au déploiement de son Schéma directeur de gestion des déchets inertes.

Enjeu central : la valorisation et le réemploi des déchets de chantier. Des actions de recyclage et de valorisation ont déjà été réalisées dans le cadre des travaux du Tram'Bus.

La recherche de sites de valorisation et de stockage des déchets inertes a été initiée en septembre 2018.

En parallèle, le site de la Croix des Bouquets à Urrugne devrait être opérationnel fin 2019.

## Chapitre 2 – La prévention des déchets

La prévention des déchets est aujourd'hui le mode de gestion privilégié.

Il s'agit d'un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative) soit par la réduction de nocivité (prévention qualitative). La prévention concerne toutes les étapes de la conception, production, distribution, consommation à la fin de vie d'un bien.

Elle implique non seulement des innovations technologiques, mais aussi des changements de mentalités et de comportements, dans la façon de produire et de consommer. Tous les acteurs de la chaîne de production des déchets sont concernés, des fabricants de produits et d'emballages aux consommateurs.

### Les divers partenariats en déchèteries

Divers partenariats ont été mis en place au fil des années pour la récupération d'objets réutilisables (vaisselle, jouets, livres, vêtements, meubles, vélos...) apportés en déchèteries.

Les partenaires récupèrent les objets, trient, nettoient et les réparent éventuellement puis les vendent.

Ces partenariats s'inscrivent dans une démarche de développement durable en incitant à la protection de l'environnement (préservation des ressources naturelles, réduction des déchets ultimes à traiter, ...) et à un développement économique raisonné via la création d'une activité dédiée (collecte et revalorisation de matériaux) mais également à la réduction des coûts de traitement des déchets et en prenant en compte le volet social en favorisant l'insertion et en vendant des biens récupérés à prix modiques.

Les partenaires de l'Agglomération et les objets récupérés :

- la Communauté Emmaüs objets divers et textiles
- l'association AIMA Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, textiles, livres, jouets
- Respyr'action matériel, articles de sport
- l'association Txirrind'ola vélos
- Recycl'arte vélos
- Société Etcheberry Didue (anciennement Hori To Design) objets en plastique

D'autre part le prestataire en charge de la collecte et de la valorisation des cartouches d'encre en déchèteries recharge les cartouches d'encre lorsque c'est possible.

*Les déchets évités en déchèteries, quantités connues : ~10 T de vélos (collectés en déchèteries par les 2 partenaires), 232 T de textiles, 232 T d'objets divers.*

### La collecte et la valorisation des textiles d'habillement, linge de maison, chaussures

L'Agglomération a deux partenaires pour la mise en place des bornes à textiles, la collecte des textiles et leur valorisation : le Relais 64 et Ecoval.

Les textiles ainsi récupérés sont à ~40% réemployés, à ~45% recyclés, et à ~15% détruits.

*Quantités collectées en 2018 : 1 280 Tonnes.*

### La poursuite des réformes de collecte

L'identification des usagers producteurs de déchets (à l'aide de bacs individuels ou de badges d'accès à des conteneurs d'apport volontaire) a pour effet une baisse de la production des ordures ménagères, et une augmentation des tonnages de déchets triés au niveau des collectes sélectives et des déchèteries.

### La promotion du verre réutilisable



Les ambassadeurs du tri proposent aux organisateurs d'évènements le dispositif de mise à disposition gratuite des verres réutilisables pour les associations. En effet le syndicat Bil ta Garbi prend en charge la fourniture et le lavage des verres.

En 2018 des verres réutilisables ont été utilisés sur 312 évènements à l'échelle de Bil ta Garbi (plus de 600 000 verres empruntés en 2018).

### La poursuite de la promotion du compostage des biodéchets

Le compostage, pratiqué sur le lieu de production des déchets, permet de valoriser sur place le compost obtenu. C'est un moyen efficace de prévenir la production de déchets.

Dans le cas du compostage individuel il est ainsi possible de réduire d'environ un tiers le poids des ordures ménagères. Fin 2018, le taux d'équipement en composteurs individuels sur le Pays Basque s'élève à 40% des foyers logés en habitat individuel.

Pour l'habitat collectif, d'autres solutions existent comme le compostage en pied d'immeuble qui concernait 605 foyers fin 2018, ou le lombricompostage, pratique adoptée par 353 foyers.

### La poursuite de la promotion de l'autocollant Stop pub

En choisissant de ne plus recevoir les publicités non adressées, les ménages concourent à réduire les déchets. En effet chaque foyer reçoit en moyenne 35 kg de publicités chaque année.

Aussi la Communauté d'Agglomération tient des autocollants Stop pub à disposition.

### La collecte des piles

Des collecteurs à piles sont disposés près des conteneurs à verre, en déchèteries, dans les lieux publics, afin d'améliorer la collecte de ces déchets toxiques, et d'éviter que les piles se retrouvent dans les ordures ménagères.

### La lutte contre le gaspillage alimentaire

Les ambassadeurs du tri mènent régulièrement des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, principalement dans les cantines scolaires, les collèges, les lycées. Six actions, touchant 766 élèves, ont été menées utilisant un gâchis-mètre (mesure la quantité de pain gâchée).

### Les cabanes à dons dans 2 campings

Mise en place d'un système de don/récupération sur 2 campings durant la période estivale pour effectuer un premier test.



## La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)



Réédition de l'opération menée en 2017 : lors de la SERD, des espaces de gratuité éphémères ont été organisés par les ambassadeurs du tri sur tout le Pays Basque dans des médiathèques, centres multi services, commerces et autres lieux de passage.

Le principe de ces espaces était de communiquer sur le don, la gratuité et la réutilisation d'objets au lieu de les jeter.

Ces espaces permettent de donner et/ou de prendre gratuitement des objets plutôt que de les jeter alors qu'ils peuvent encore servir...

## La gestion des déchets verts

Le syndicat Bil ta Garbi, avec le CNFPT, a organisé une journée de sensibilisation à la gestion raisonnée des espaces verts communaux. Une autre journée de sensibilisation, à destination du grand public à la jardinerie Lafitte, avait pour objet l'utilisation de nos déchets verts in situ via le broyage, le paillage.

En parallèle, des expérimentations sont menées pour la mise à disposition de broyeurs.

## Chapitre 3 – L’information et la sensibilisation à la prévention et au tri

Encourager la prévention et le tri des déchets est un des enjeux majeurs pour faire face à la problématique déchets. Inciter et accompagner les changements, agir sur les comportements pour installer durablement le réflexe prévention et le geste tri dans le quotidien des habitants de la Communauté d’Agglomération Pays Basque suppose de travailler sur la durée.

En 2018, l’Agglomération a poursuivi ses efforts en matière de communication et de sensibilisation à la gestion des déchets.

### La campagne « cet été, pas de vacances pour les déchets ! »



Le contexte et les enjeux liés à la production de déchets pendant la période estivale ont poussé l’Agglomération et le syndicat Bil ta Garbi à décliner une campagne de communication durant l’été 2018.

L’objectif principal étant de continuer ou permettre les bonnes pratiques en matière de réduction et de tri des déchets aux mois de juillet-août.

Des actions classiques comme, par exemples, la sensibilisation des hébergeurs et la sensibilisation des vacanciers rencontrés sur le terrain ont été menées.

En parallèle une campagne de communication venait en soutien des actions, et faisait la promotion de l’appli « guide du tri »: affiches, insertions presse, radios, etc.

### L’accompagnement de la réforme des collectes sur Garazi-Baigorri

En 2018, la Communauté d’Agglomération Pays Basque a terminé la réorganisation de la collecte sur le territoire de Garazi-Baigorri. Les ordures ménagères, jusque-là collectées en bacs de regroupement sont collectées depuis avril 2018 en apport volontaire (avec badge d’identification) ou en porte à porte en bacs individuels dans les centres bourgs.

Les emballages recyclables sont collectés en apport volontaire ou en sacs transparents en porte à porte.

Afin d’accompagner cette réforme, et suite aux réunions publiques ayant eu lieu en 2017-2018, une plaquette détaillant les modalités a été remise à chaque foyer.



## Poursuite de la communication de proximité via les ambassadeurs du tri

Seize ambassadeurs du tri sont dédiés aux actions de communication de proximité sur le territoire de l'Agglomération.



Leurs principales missions consistent en :

- des suivis sur le terrain avec les équipes de collecte de manière à identifier les quartiers où la qualité du tri est médiocre, les quantités d'emballages collectées faibles et le tri peu et / ou mal fait ;
- de la communication en porte-à-porte auprès des ménages pour expliquer les consignes de tri, former aux gestes à adopter, informer des conséquences des erreurs de tri, mais aussi pour donner des conseils pour mieux prévenir les déchets,...
- des actions d'information et de sensibilisation auprès des publics relais (élus, services techniques de l'Agglomération et des villes, personnels des CCAS, gestionnaires et gardiens d'immeubles, professionnels du tourisme, associations, ....) ;
- des interventions dans les écoles pour sensibiliser en priorité les élèves du cycle 3 à la bonne gestion des déchets ;
- des animations grand public lors d'évènements et de manifestations (marchés, salons, fêtes...)

Des actions spécifiques ont été menées par les ambassadeurs du tri durant l'année 2018 :

- la sensibilisation à toutes les formes de compostage (individuel, collectif, lombricompostage) sur les marchés et bourses aux plantes notamment,
- le suivi des demandes de compostage collectif et la formation au lombricompostage,
- des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire,
- l'organisation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets sur le thème du don et du réemploi,
- la sensibilisation renforcée de la population touristique avec des plans d'implantation des conteneurs, des permanences devant les offices, des documents remis aux hébergeurs, informations dans les campings...
- la mise en place des cabanes à dons dans deux campings,
- la mise en place du tri et des verres réutilisables sur divers évènements suite aux demandes des organisateurs, et la tenue d'un stand parfois sur ces mêmes évènements,
- l'organisation d'animations le jeudi des fêtes de Bayonne notamment,
- les visites de Canopia.

**En 2018, les ambassadeurs du tri ont contacté près de 19 300 foyers et sensibilisé environ 26 000 personnes et élèves.**

Communication en porte-à-porte	Interventions dans les écoles	Animations grand public	Formations adultes, ateliers...	Aide mise en place du tri	Autres contacts divers (tél....)
~ 19 300 foyers contactés dont 9 170 vus	~ 7 900 élèves sensibilisés	~ 5 590 personnes sensibilisées	610 personnes touchées	221 occasions	~ 11 630 contacts

## Chapitre 4 - La collecte des déchets : organisation

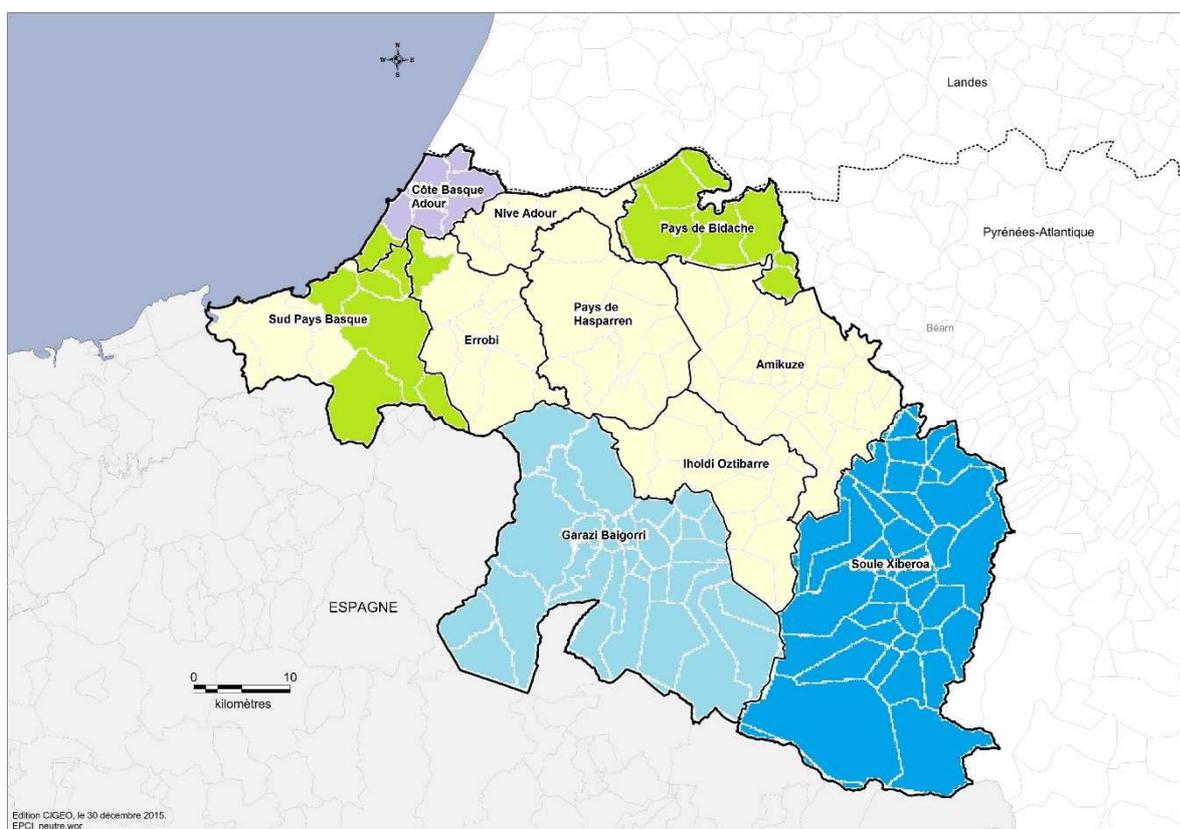
### 4.1. Les collectes sélectives

Plusieurs modes de collecte coexistent sur le Pays Basque, du fait de l'historique de chaque territoire avant la fusion. Aussi sur certains territoires les papiers sont collectés en mélange avec les emballages, alors qu'ailleurs ces deux flux sont séparés.

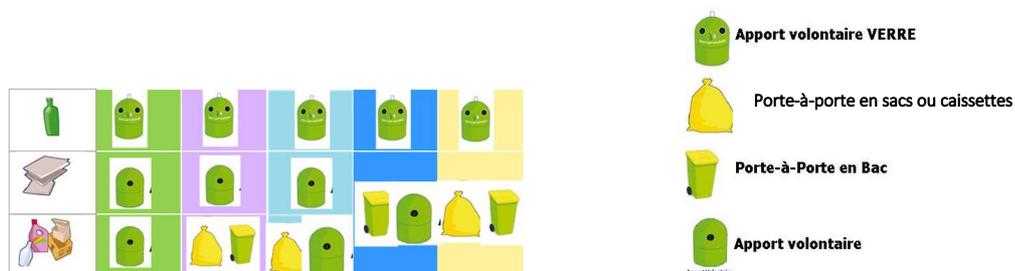
De la même manière, les modes de collecte peuvent être en porte à porte ou en apport volontaire. Et pour un même mode de collecte les contenants peuvent être différents.

A noter : la collecte du verre est à présent homogène : elle est réalisée en apport volontaire sur tout le territoire.

*schema de collecte sélective en 2018*



Légende : les modes de collectes sélectives

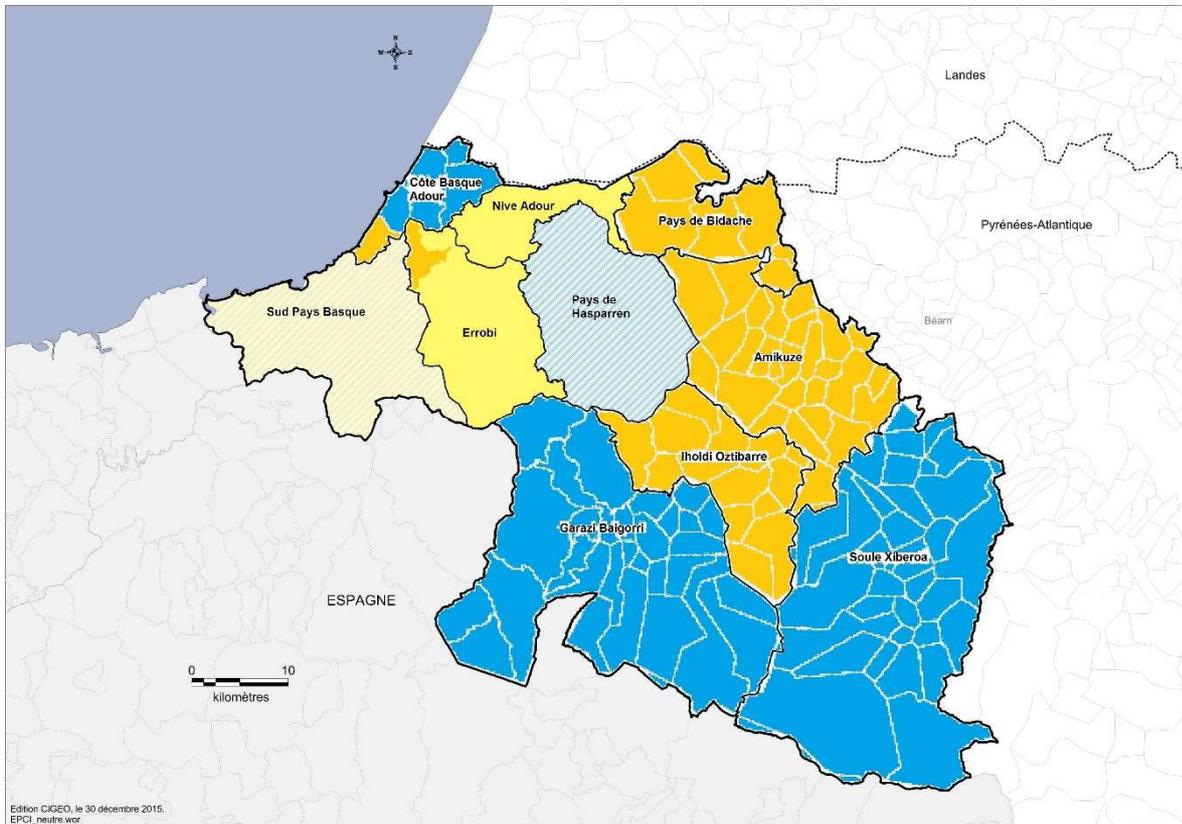


Note : les bacs de regroupement sont comptabilisés dans le mode de collecte en porte à porte.

## 4.2. La collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères se collectent en porte à porte (avec des fréquences disparates), en bacs de regroupement ou en points d'apport volontaire.

*schema de collecte des ordures ménagères en 2018*



Légende : les modes de collectes des ordures ménagères



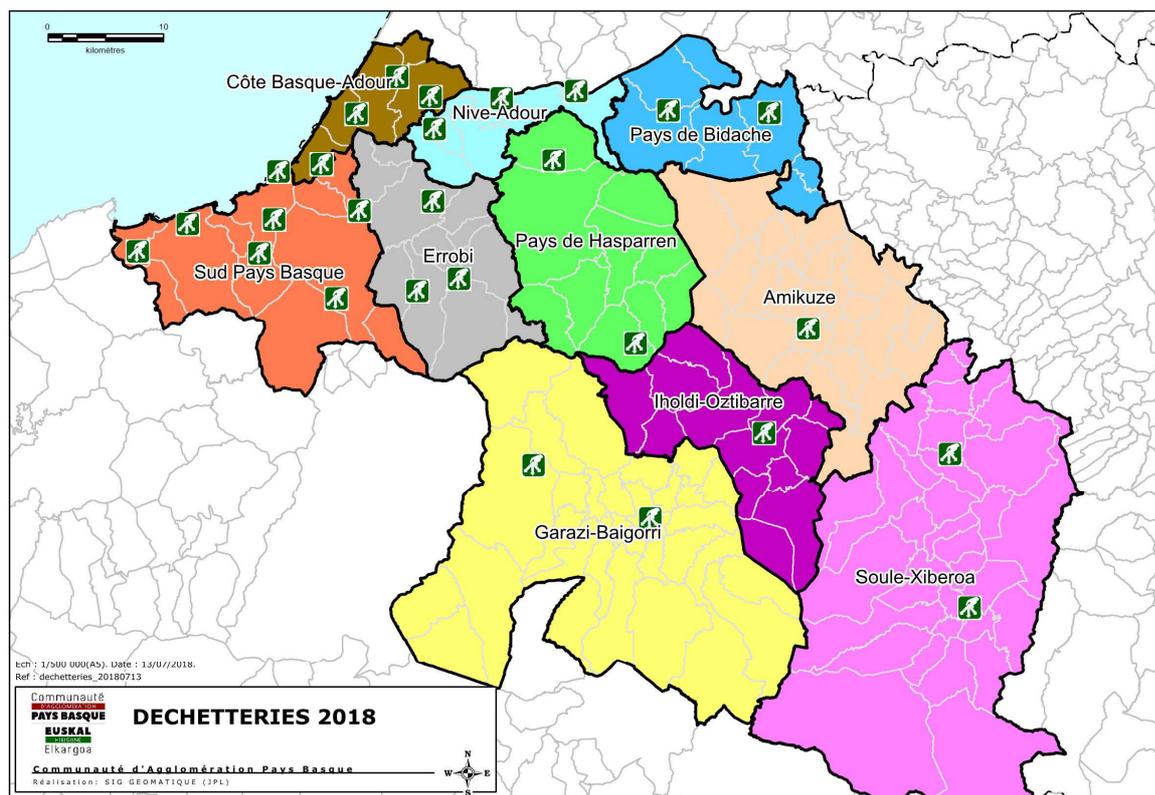
### 4.3. L'accueil des déchets en déchèteries

La communauté d'Agglomération Pays Basque compte 27 déchèteries destinées à accueillir les déchets volumineux ou dangereux des ménages.

La gestion de quatre d'entre elles a été confiée à un prestataire, tandis que les autres déchèteries sont gérées en régie.

Notons que les flux acceptés sont sensiblement les mêmes (voir la liste des flux et le devenir des déchets page 22). L'objectif étant de réemployer, recycler ou composter tous les déchets pouvant l'être.

En revanche, les déchèteries ont des horaires d'ouverture très différentes. De même les conditions d'accès des professionnels ne sont pas homogènes : elles dépendent des capacités d'accueil de ces déchets sur la déchèterie et de l'offre privée existante à proximité pour gérer les déchets des professionnels.



*Implantation des 27 déchèteries sur le Pays Basque à partir d'avril 2018*

*(la déchèterie de Bustince a été remplacée par la déchèterie de Saint Jean le Vieux en avril 2018)*

Les conditions d'accueil des déchets des professionnels en 2018 :

Pôle	déchèterie de	conditions d'accueil des professionnels en 2018
Amikuze	Saint Palais	payant
Pays de Bidache	Bardos	gratuit
	Came	gratuit
Côte Basque Adour	Bidart	payant
	Anglet	interdit (sauf cartons)
	Bayonne	interdit (sauf cartons)
	Biarritz	interdit (sauf cartons)
Errobi	Arcangues	payant
	Itxassou	payant
	Souraïde	payant
	Ustaritz	payant
Garazi Baigorri	Saint Jean le Vieux	payant
	Saint Etienne de Baïgorry	payant
Pays de Hasparren	Brisous	payant
	Hélette	payant
Nive Adour	Lahonce	interdit
	Urt	interdit
	Villefranque	interdit
Iholdi Oztibarre	Larceveau / Ostabat Asme	gratuit
Soule Xiberoa	Mauléon-Licharre	payant
	Tardets-Sorholus	payant
Sud Pays Basque	Hendaye	payant
	Ascain	interdit
	Guéthary	interdit
	Urrugne	payant
	Saint Jean de Luz	payant
	Saint Pée sur Nivelle	payant



*Déchèterie de Bardos-Guiche*

## 4.4. Les modes de gestion des principales collectes

La collecte des ordures ménagères est assurée majoritairement en régie sur tout le territoire, sauf sur certains secteurs lorsqu'il s'agit de collecter des points d'apport volontaire (à l'aide d'un camion grue).

Pour la collecte du verre, en revanche, il est fait appel à un prestataire via un marché public, hormis sur Hendaye où la collecte est effectuée en régie.

Enfin, la collecte des papiers et des emballages se fait en régie sur la plupart des secteurs. Les secteurs restants ont un prestataire pour la collecte des points d'apport volontaire.

## Chapitre 5 - La valorisation et le traitement

Les prestations de transfert, de valorisation et de traitement des déchets relèvent de la compétence du syndicat Bil ta Garbi.

### 5.1. Le recyclage des déchets issus des collectes sélectives

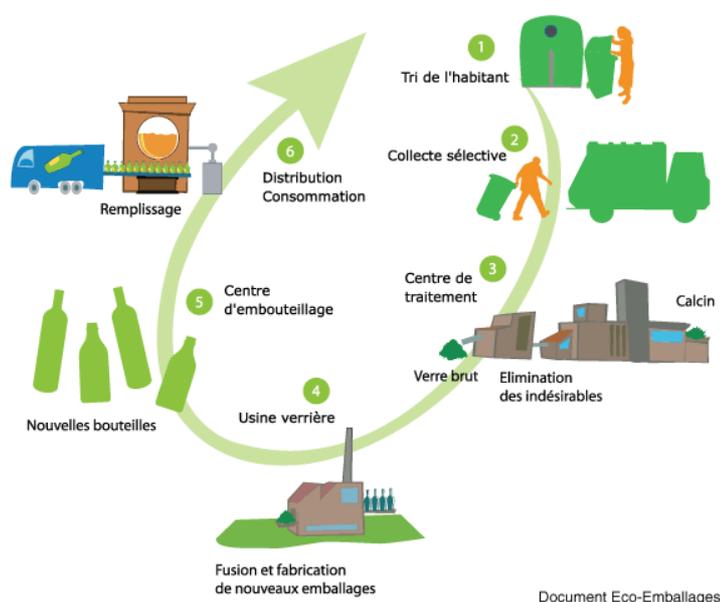
#### 5.1.1. le verre

Le verre est recyclé via la société O-I Manufacturing à Vayres (33) ou à Béziers (34).

Après regroupement et stockage provisoire, le verre est transporté dans des verreries. Il y est trié et débarrassé de ses impuretés puis concassé. Mélangé aux matières premières, le calcin est ensuite fondu dans les fours des usines afin d'être réintégré dans un cycle de production d'emballages en verre.

Recycler 1 tonne de verre permet de fabriquer 2 138 nouvelles bouteilles de 75 cl.

**Le verre est recyclable à l'infini et à 100%.**



#### 5.1.2. le papier

Le papier est conditionné en balles au centre de tri Canopia à Bayonne avant d'être envoyé dans des papeteries. Il y est désencré et repulpé pour intégrer une chaîne de production de pâte à papier utilisée pour la fabrication de nouveaux journaux, magazines, revues, etc.

Le papier est recyclé par la société Paprec, dans des papeteries en Espagne.

### 5.1.3. les emballages recyclables

Les emballages recyclables sont livrés au centre de tri Canopia à Bayonne. Le centre de tri est en capacité d'accueillir 20 000 tonnes de collectes sélectives par an (emballages + papier).

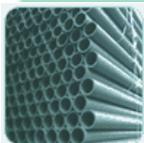
Les emballages y sont triés selon leur nature : PET clair, PET coloré, PEHD (opaques), acier, aluminium, cartonnettes et briques alimentaires. Ils y sont ensuite mis en balles puis envoyés dans les filières de recyclage dédiées.

#### Bouteilles et flacons en plastique

# Les plastiques sont repris par la société Valorplast qui organise leur recyclage sur les sites de Suez à Bayonne (PET clair et foncé), Freudenberg Politec à Colmar (PET foncé), ou de Suminco en Espagne (PEHD).



Les bouteilles et flacons en PET sont majoritairement transformés en fibres (polyester) pour le rembourrage de couette, l'automobile, l'isolation de toiture plate.



Les bouteilles et flacons en PEHD deviennent des tubes, des bacs de coffrage pour les piscines, des conteneurs, du mobilier urbain ou des flacons de lessive.

#### Acier, aluminium

# Les emballages en acier sont repris par la société AFM recyclage puis recyclé en Espagne à Vespella de Gaia.

L'acier se recycle à l'infini. Pour une tonne d'acier recyclée, une tonne de minerai de fer est économisée. L'acier recyclé entre dans la fabrication d'objets que nous utilisons tous les jours (automobile, électroménager, mobilier, emballages...).

Tous les articles en acier (pièces de monnaie, canettes, lave-linge, chariot de supermarché, casseroles, boîtes de conserve...) contiennent de l'acier recyclé, en moyenne 60%.

# L'aluminium est repris par la société AFM recyclage.

Les emballages aluminium collectés sont utilisés dans la fabrication d'alliages essentiellement pour pièces moulées, pour l'équipement automobile et pour la fabrication de nouveaux emballages.

L'aluminium recyclé permet de fabriquer des carters de voitures, des capots de tondeuses à gazon, des semelles de fers à repasser, des radiateurs, du mobilier contemporain, ...

#### Cartonnettes, briques alimentaires

# Les cartonnettes sont reprises par la société Paprec pour être recyclées dans des papeteries en Espagne.

Selon le produit final à réaliser, l'industrie papetière utilisera plus ou moins de recyclé : 95% pour les cartons ondulés, 82% pour les cartons plats, 51% pour les papiers d'hygiène et 29% pour les papiers d'emballage.

# Les briques alimentaires sont reprises par la société SUEZ, puis envoyées pour recyclage sur l'usine de SCA Tissue France à Hondouville.

Comme il s'agit d'emballages composites, les différents éléments qui les composent sont séparés. Les 3 matériaux composant la brique alimentaire sont : le carton (75%), la matière plastique (20%), l'aluminium (5%).

Les fibres de carton extraites sont utilisées sur place : elles entrent dans la composition de papier qui servira à confectionner du papier toilette, du papier d'essuyage industriel, des enveloppes et du papier cadeau.

## 5.2. La valorisation des ordures ménagères

### Le site de Canopia

Les ordures ménagères résiduelles collectées sur l'Ouest de l'Agglomération, ainsi que les refus de tri de la collecte sélective sont réceptionnés sur l'unité de valorisation organique du pôle Canopia, à Bayonne, construit et géré par le Syndicat Bil Ta Garbi.

Les ordures ménagères fermentescibles y sont valorisées sur une unité de valorisation organique utilisant un procédé de tri-méthanisation-compostage.

Les déchets verts du pôle Côte Basque Adour sont également réceptionnés à Canopia, où ils sont broyés et mélangés avec la part fermentescible des ordures ménagères. Les déchets verts servent de structurant pour produire le compost.

Ainsi la part fermentescible des ordures ménagères y est transformée en compost normé (NFU 44-051) utilisable en agriculture, et en biogaz produisant de l'électricité et de la chaleur. L'électricité est revendue au réseau EDF et la chaleur est utilisée pour les besoins du site.

Les Combustibles Solides de Récupération, composant en partie les refus de l'unité de tri mécano-biologique, font quant à eux l'objet d'une valorisation énergétique à l'extérieur de l'usine, par des prestataires.

Au total, 60% des déchets entrant (hors déchets verts) sont valorisés.

*Capacité annuelle : 84 000 tonnes.*



*Voir aussi annexe 7*

### Le site de Mendixka

Tout comme le pôle Canopia à Bayonne répond aux besoins en capacité de traitement pour l'Ouest du périmètre d'intervention du syndicat Bil ta Garbi, le pôle Mendixka répond, pour sa part, aux besoins de traitement à l'Est, desservant l'Est de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Communauté de Communes Béarn des Gaves. Ce maillage permet un traitement au plus près des lieux de production de déchets.

# Le site compte une unité de tri-compostage permettant l'extraction et le compostage des fractions fermentescibles. L'objectif est de réduire de plus de moitié la quantité de déchets à stocker et de valoriser les ressources contenues dans nos déchets en produisant un compost de qualité.

*Capacité annuelle : 20 000 tonnes.*



# Le site compte également une installation de stockage des déchets non dangereux destinée à accueillir

- des déchets stabilisés de l'unité de tri-compostage du pôle Mendixka;
- des déchets encombrants des déchèteries proches;
- des déchets industriels banals des artisans et entreprises locales.

Les casiers de stockage occupent une superficie de 3,5 hectares mais ne sont construits qu'au fur et à mesure de l'exploitation, en fonction des besoins.

*Capacité annuelle : 16 000 tonnes.*

*Voir aussi annexe 7*

#### *Le site de Zaluaga Bi*

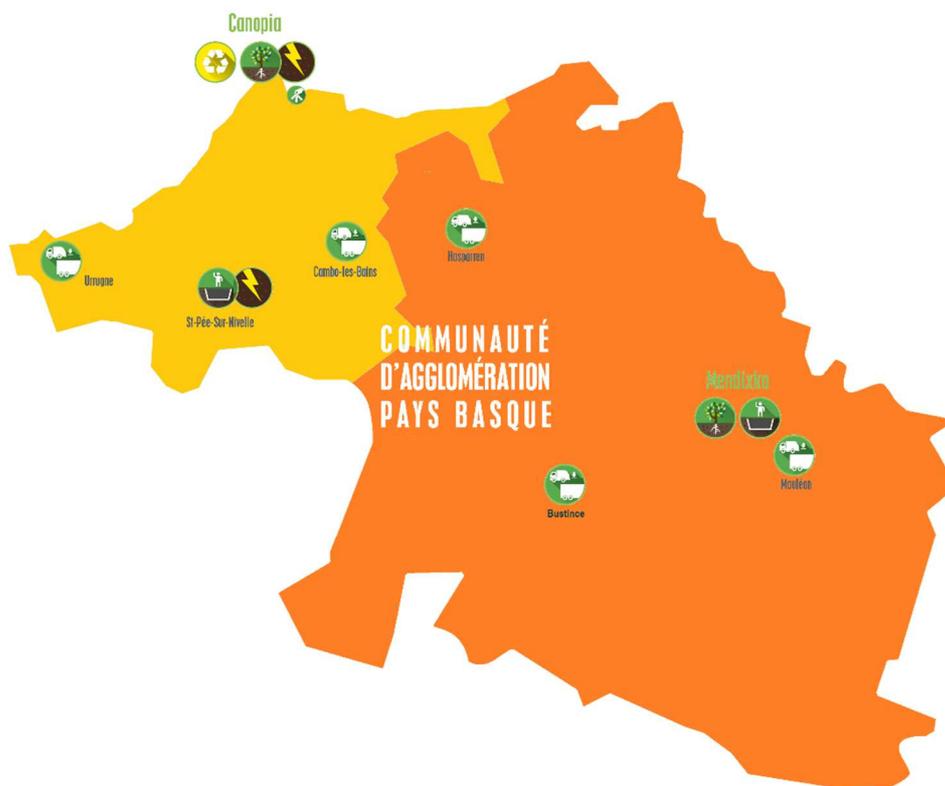
Ce site est une Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) valorisant le biogaz des déchets en énergie thermique utilisée par les installations de traitement des lixiviats et en électricité revendue à EDF.

Ce site reçoit les encombrants de déchèteries, des déchets de nettoyage des communes, certains refus du TMB de Canopia, des déchets industriels banals et les ordures ménagères résiduelles d'une partie du secteur Sud.

*Capacité annuelle : 50 000 tonnes.*

*Tonnage entrant 2018 : 41 704 tonnes dont 13 760 tonnes d'OM.*

Les quais de transfert complètent le dispositif de transport-traitement.



	Collectes des ordures ménagères vers	
	Collectes des ordures ménagères vers	
	Quai de transfert des collectes sélectives et/ou ordures ménagères	
	Installation de stockage des déchets non dangereux	
	Centre de tri des collectes sélectives pour l'ensemble du territoire	
	Unité de valorisation organique des ordures ménagères résiduelles, création de compost	
	Unité de valorisation organique des ordures ménagères résiduelles, création de compost et d'énergie	

Un nouveau quai de transfert des ordures ménagères et de la collecte sélective a été mis en service en juillet 2018 sur le site de l'ancienne déchèterie de Bustince.



### 5.3. Les filières de recyclage ou de traitement des déchets issus des déchèteries

En déchèteries, le tri se fait par matière (à l'exception des meubles), l'objectif étant de recycler ou composter au maximum. En parallèle le réemploi tend à se développer ces dernières années.

Flux	Devenir	Filières
Cartons	Recyclage	Papeteries Europac en Espagne via SUEZ et papeterie SAICA à Saragosse via Cetraid
Métaux	Recyclage	Decons Saint Martin de Seignanx, Véolia à Laluque et Alberdi à Hendaye, Garicoix à Viodos, Comptoir des Métaux
Bois	Recyclage	Egger à Rion des Landes Et Egur Bi à Urnieta
Déchets verts	Compostage	Loreki Itxassou, Canopia Bayonne (structurant), Co-compostage à la ferme par plusieurs agriculteurs, Compostage avec les boues d'épuration : Terralys à Bellocq
Gravats inertes	Concassage pour réemploi Ou Stockage	Concassage par la Coreba à Hasparren et l'entreprise Etcheverry Mindurry pour valorisation en sous couches de routes, Valorisation en ISDND pour couverture de casiers et création de chemins (Zaluaga Bi, Mendixka), Valorisation à Saint Martin de Seignanx, Stockage en ISDI à Hendaye, Cambo, Méritein.
Mobilier	Recyclage majoritairement	Filière Ecomobilier : plate forme de tri à Montardon
Tout venant	Stockage	Mendixka à Charritte de Bas, Zaluaga Bi à Saint Pée
Pneus	Recyclage	Filière Alliapur, Et Sevia : broyage séparation métaux/gomme à Ychoux (40) et Damazan (47) pour recyclage
Plâtre	Recyclage	Entreprise Paprec à Montardon
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Recyclage	Filière Ecologic avec notamment Envie 2 E à Bassens; Filière Ecosystems.
Déchets Dangereux Spécifiques	Valorisation énergétique	Filière Eco DDS, et Veolia : SIAP incinérateur à Bassens (33)
Déchets d'Activités de Soins	Valorisation énergétique	Filière DAS-TRI
Textiles (bornes en ville et dans certaines déchèteries)	Réemploi, Recyclage	Le Relais 64, Ecoval
Objets pour réemploi	Réemploi	Emmaüs Tarnos et AIMA Came
Vélos	Réemploi	Txirind'ola Bayonne, Et Cycles de Navarre Garazi
Cartouches d'encre	Recyclage ou recharge	Core Landes Pyrénées Seignosse
Radiographies	Recyclage	Ligue contre le Cancer Bayonne, Et Veolia
Piles	Recyclage	Filière Screlec
Batteries	Recyclage	Veolia SIAP
Huiles de vidange	Recyclage	Dargelos Chimirec Tartas
Huiles de friture	Recyclage	Haupa Mauléon, Recycla Bayonne, Sevia (incinération Bassens ou dans le Nord)
Médicaments	Valorisation énergétique	Veolia : SIAP incinérateur à Bassens (33)
Lampes, néons	Recyclage	Filière Recylum

## Chapitre 6- La gestion du passif

Le Code de l'Environnement fait obligation à tout exploitant d'une Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD), dès lors que celle-ci arrive au terme de son exploitation, fixé par arrêté préfectoral, d'assurer la responsabilité juridique, technique et financière de la période dite de « post exploitation trentenaire », comprenant la réhabilitation et la surveillance du site après sa fermeture (analyses, entretien...)

Ainsi le Syndicat Bil ta Garbi assure le suivi de plusieurs installations transférées par l'Agglomération, qui ont accueilli au fil des années des ordures ménagères, des encombrants ou des déchets inertes.

Le site de Bittola à Urrugne a été réhabilité par le syndicat Bil ta Garbi en 2017. Fermé depuis juin 2016, le site d'Hazketa a également été réhabilité en 2017, par Suez, qui en assure le suivi long terme.

### Transfert en 2018

- de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) de Cambo les Bains,
- du suivi long terme des ISDnD fermées :  
l'ISDnD d'Espisseborde à Mauléon,  
l'ISDnD de Béhasque Lapistefermé en 2002,  
usine et ISDnD de Bacheforès à Bayonne, réhabilitation (2<sup>ème</sup> tranche) en 2016,  
l'ISDnD de Zaluaga 1 à Saint Pée sur Nivelle.



*Site de Bacheforès après réhabilitation*

## Chapitre 7 - Bilan des quantités collectées et traitées

# La prévention (chapître 2) permet de détourner des tonnages qui ne sont pas collectés par le service public de gestion des déchets. Tout ce qui est détourné n'est pas quantifié : par exemple la quantité de bio-déchets déposés dans les composteurs n'est pas connue. De même de nombreuses initiatives privées existent (dons, échanges, trocs, réparations, dépôts-ventes...)

Seuls sont connues les quantités de textiles (1 512 tonnes), de vélos (10 tonnes) et d'objets divers (232 tonnes) dignes d'une seconde vie qui transitent par les déchèteries ou les conteneurs à textiles. Cela représente environ 5,7 kg/an/habitant.

### # Evolution de la collecte sélective

	Tonnage 2018	Tonnage 2017*	Performance 2018	Performance 2017*	Evolution 2017/2018
Verre	12 899 T	12 792 T	42 kg/an/hab	42 kg/an/hab	- 0,3%
Emballages*	5 662 T	5 144 T	18 kg/an/hab	17 kg/an/hab	+ 8,9%
Papiers	7 530 T	7 595 T	25 kg/an/hab	25 kg/an/hab	-1,9%
<b>Total</b>	<b>26 091 T</b>	<b>25 531 T</b>	<b>85 kg/an/hab</b>	<b>84 kg/an/hab</b>	<b>+ 1,1%</b>
<i>*dont refus de tri</i>	<i>1 650 T</i>	<i>1 394 T</i>	<i>5,4 kg/an/hab</i>	<i>4,6 kg/an/hab</i>	<i>+17,0%</i>

*\*le tonnage d'emballages pour 2017 a été corrigé.*

Le taux de détournement est de 22% en 2018, tout comme en 2017. Ce taux détermine la part détournée des ordures ménagères vers la collecte sélective et, in fine, le recyclage.

Ramenées à l'habitant, les performances de tri du verre sont constantes, pendant que celles du tri des emballages augmentent. Le papier fait exception en raison de la baisse du gisement des papiers.

### # Evolution de la production d'ordures ménagères

	Tonnage 2018	Tonnage 2017	Performance 2018	Performance 2017	Evolution 2017/2018	Evolution 2016/2017	Evolution 2015/2016
Ordures ménagères	<b>92 097 T</b>	92 782 T	301 kg/an/hab	306 kg/an/hab	<b>- 1,8%</b>	+1,6%	-0,9%

En 2018, la production individuelle d'ordures ménagères a baissé de 1,8%, malgré une reprise de la croissance et de la consommation. En 2018, le niveau de la performance 2016 est retrouvé : 301 kg/an/habitant.

La réforme menée sur le territoire de Garazi-Baigorri a notamment impacté ce résultat.

Grâce à un meilleur geste tri, et par un phénomène de vases communicants, la baisse de la production d'ordures ménagères s'accompagne d'une hausse de la production individuelle de collecte sélective et de déchets de déchèterie.

### # Evolution des quantités collectées en déchèteries (déchets provenant des ménages, tous flux confondus)

	Tonnage 2018	Tonnage 2017	Performance 2018	Performance 2017	Evolution 2017/2018
Déchèteries	<b>76 212 T</b>	68 683 T	<b>249 kg/an/hab</b>	227 kg/an/hab	<b>+ 9,8 %</b>

Le réflexe déchèterie est ancré chez une bonne partie de la population.

# En résumé, sur les territoires ayant mis en œuvre des réformes, l'augmentation des tonnages de collecte sélective et des tonnages en déchèteries est plus forte que sur les autres territoires.

# Quantités collectées en déchèteries par flux

	Tonnages 2018	Tonnages 2017	Performance 2018 kg/hab	Performance 2017 kg/hab	Variation performance 2017/2018
Déchets verts	21 273 t	18 233 t	69	60	15%
Bois	10 380 t	9 513 t	34	31	8%
Carton	3 689 t	3 424 t	12	11	7%
Métaux	2 672 t	2 595 t	9	9	2%
Gravats	13 318 t	12 763 t	43	42	3%
Tout venant	18 492 t	16 752 t	60	55	9%
DEEE	1 946 t	1 984 t	6	7	-3%
Mobilier	3 655 t	2 769 t	12	9	31%
Huiles végétales	23 t	22 t	0	0	2%
Cartouches d'encre	7 t	5 t	0	0	30%
Déchets dangereux	610 t	472 t	2	2	28%
Pneus	102 t	102 t	0	0	-1%
Plâtre	45 t	50 t	0	0	-10%
Total	76 212 t	68 683 t	249	227	9,8%

Le tonnage de déchets verts a connu une forte hausse. Les quantités annuelles de déchets verts sont liées aux conditions climatiques donc, de ce fait, fluctuantes. Des solutions alternatives de traitement des déchets in situ (compostage, mulching, paillage après broyage) doivent être promues.

Il est constaté également une hausse des tonnages pour les flux bois et tout-venant, qui sont deux des principaux flux.

Nota : les déchets dangereux incluent les déchets diffus spécifiques, les déchets d'activités de soins, les piles et batteries, les huiles de vidange.

# Remarque : la production par pôle territorial est détaillée en annexe.

# Le taux de valorisation des déchets est de 67% en 2018.

## # Evolution de la production individuelle globale de déchets

	Tonnage 2018	Tonnage 2017	Performance 2018	Performance 2017	Evolution 2017/2018
Collecte sélective	26 091 T	25 531 T	85 kg/an/hab	84 kg/an/hab	+ 1,1 %
Déchèteries	76 212 T	68 683 T	249 kg/an/hab	227 kg/an/hab	+ 9,8 %
Ordures ménagères	92 097 T	92 782 T	301 kg/an/hab	306 kg/an/hab	-1,8 %
<b>Total</b>	<b>194 400 T</b>	<b>186 996 T</b>	<b>635 kg/an/hab</b>	<b>617 kg/an/hab</b>	<b>+ 2,8%</b>

La production individuelle a augmenté globalement de +18 kg / habitant entre 2017 et 2018.

L'augmentation se situe à deux niveaux : +22kg en déchèteries, +1kg dans la collecte sélective, compensée en partie par une baisse des ordures ménagères : -5kg dans nos poubelles noires.

Sur la période 2010-2018, la production individuelle tend à augmenter de 1,5 %, avec une production individuelle passant de 625 kg/an/habitant à 635 kg/an/habitant.

Des marges de progrès existent en matière de tri et de prévention des déchets.

## # Déchets des professionnels

Le service collecte également certains déchets de professionnels, à hauteur de 7 735 tonnes en 2018. Et ce principalement en déchèteries : 6 429 tonnes de déchets professionnels transitent par les déchèteries (dont 5 611 tonnes de déchets verts).

L'ensemble des déchets des professionnels ne sont pas comptabilisés aujourd'hui car ils sont collectés sur les mêmes tournées de collectes que les usagers.

## Chapitre 8 - Emploi

### 8.1. Les effectifs du service

Pour assurer le service public de gestion des déchets, le service compte 299 titulaires (ETP) et fait également appel à des intérimaires, auxiliaires et saisonniers selon les besoins.

Soient

195 agents de collecte et de propreté (chauffeurs, ripeurs, chauffeurs/ripeurs, chauffeurs de camions grues, agents de maîtrise, responsables d'équipes)

39 agents de déchèteries

18 agents techniques, assistants de gestion technique et / ou administratif, gestionnaire technique et / ou administratif

11 mécaniciens

20 encadrement de proximité et intermédiaire

16 chargés d'études / travaux, chefs de projets, encadrement supérieur.

16 ambassadeurs du tri complètent les moyens humains (mis à disposition par le syndicat Bil ta Garbi).

### 8.2. Les accidents du travail survenus en 2018

Les professionnels de l'activité de collecte des déchets (incluant les déchèteries, ateliers mécaniques, etc) effectuent des tâches impliquant des contraintes physiques pouvant générer des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Les risques générés par cette activité sont nombreux :

- risques physiques : contusions, chutes, coupures, troubles musculo-squelettiques (TMS) liés à la manutention ou aux gestes répétitifs et rapides, aux vibrations, aux conditions de travail à l'extérieur, tôt le matin et en partie de nuit...
- risques biologiques : contaminations par blessures cutanées et piqûres dues à l'exposition aux micro-organismes, inhalations de gaz, de poussières et d'agents infectieux ou allergisants.
- risques chimiques : contacts cutanés avec des produits corrosifs, irritants, toxiques, cancérigènes...,
- risques sonores : exposition au bruit des moteurs, bennes à compaction, trafic routier, etc.
- risque routier.

La prévention des risques professionnels est au cœur des préoccupations de la Direction Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets.

Liés aux conditions générales de travail, les risques professionnels font effectivement peser sur les salariés la menace d'une altération de leur santé qui peut se traduire par une maladie ou un accident.

### 8.3. La démarche santé sécurité au sein de la Direction

Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) de l'Agglomération du 12 juin 2018 a validé la mise en œuvre d'une démarche globale de prévention des risques au niveau de la Direction Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets.

L'objectif de cette démarche est d'instaurer une véritable culture de prévention des risques professionnels au sein de la Direction qui concentre aujourd'hui 85% des accidents de travail et arrêts de l'Agglomération Pays Basque.

Cette politique de prévention des risques professionnels repose sur 3 piliers fondateurs :

- Une volonté de réfléchir à une harmonisation des bonnes pratiques tout en intégrant une meilleure prise en compte des conditions de travail (notamment mise en œuvre de la recommandation R437 sur les tournées de collecte)
- Instaurer une démarche participative (agents/encadrement/élus/Communes avec les conseils de pôle/Usagers) ;
- Instaurer une démarche d'amélioration continue.

La conduite, en concertation avec les agents, de cette démarche globale relative à la sécurité des conditions de travail a démarré à la fin de l'année 2018 avec la tenue du premier comité de pilotage le 21/11/18, et se poursuivra par l'observation des conditions de travail des agents sur le terrain et la constitution de groupes de travail thématiques. A l'issue de ce travail un plan d'action cohérent au sein de la direction sera établi afin d'améliorer les conditions de travail et faire baisser le nombre des accidents de travail.

La sécurité et les conditions de travail des agents seront une priorité du service pour l'année 2019.

Dans le cadre de cette démarche ont été réalisés en 2018 :

- Mise en place d'un réseau de 20 assistants de prévention : formation en 2018 (5 jours de formation/2 sessions organisées) ;
- Rencontres sur les secteurs des assistants de prévention, des responsables par les conseillers de prévention (octobre 2018) ;
- Information de l'ensemble des agents de la Direction du lancement de la démarche santé sécurité (septembre/octobre 2018) ;
- Formation Neeria à l'outil d'évaluation des risques professionnels – visites et évaluations des postes par les assistants de prévention, conseillers de prévention et responsables (visites démarrées en novembre 2018) dans l'objectif de la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

## Chapitre 9 - Financement et coût du service

### 9.1. Le financement du service

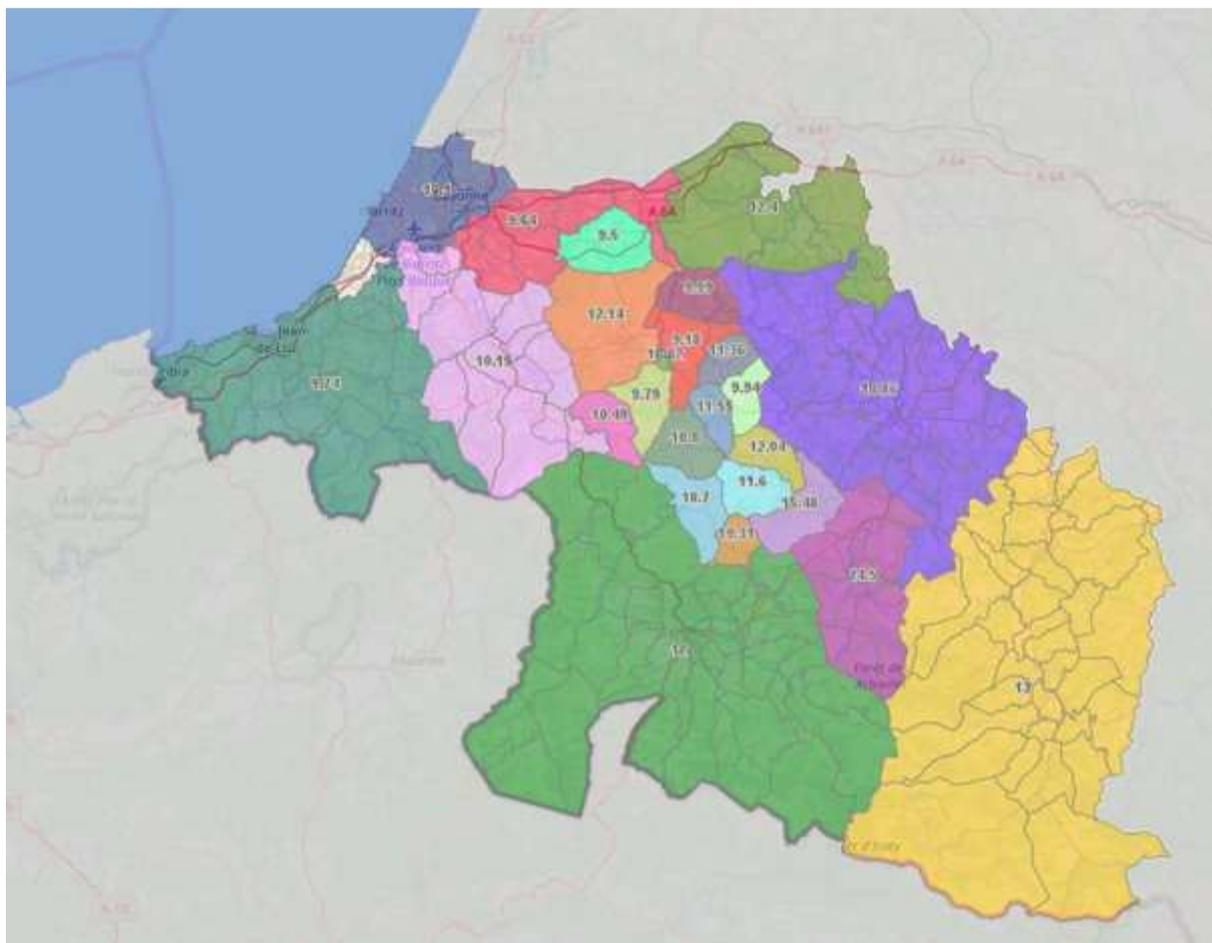
Le financement est assuré pour l'essentiel par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Certains territoires ont opté pour un financement du service via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères cumulée à la redevance spéciale.

#### ➤ La TEOM :

La TEOM est un impôt local additionnel à la taxe sur le foncier bâti, assise sur la valeur locative des bâtiments. Elle est déconnectée de la production de déchets et donc de l'usage du service. Elle est encaissée, avec l'impôt foncier, par le Trésor public qui la reverse à la collectivité par douzième chaque mois. Le produit de TEOM est déterminé en multipliant les bases des valeurs locatives soumises à la TEOM par le taux voté par la collectivité.

Par délibération du 23 septembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé une première mise en cohérence des zones de perception héritées des territoires fusionnés. C'est ainsi qu'à compter du 1er janvier 2018, le zonage est passé de 30 à 29 zones réparties comme suit :

- 9 zones territoriales à taux unique : Amikuze, Bidart, Côte Basque Adour, Errobi, Garazi Baigorri, Oztibarre, Pays de Bidache, Soule Xiberoa, Sud Pays Basque,
- 16 zones provenant du territoire (Ex) Garbiki (soit une par commune),
- 4 zones sur Nive Adour (1 taux plein sur Nive Adour et 3 taux réduits sur le Centre Européen de Frêt à Mouguerre).

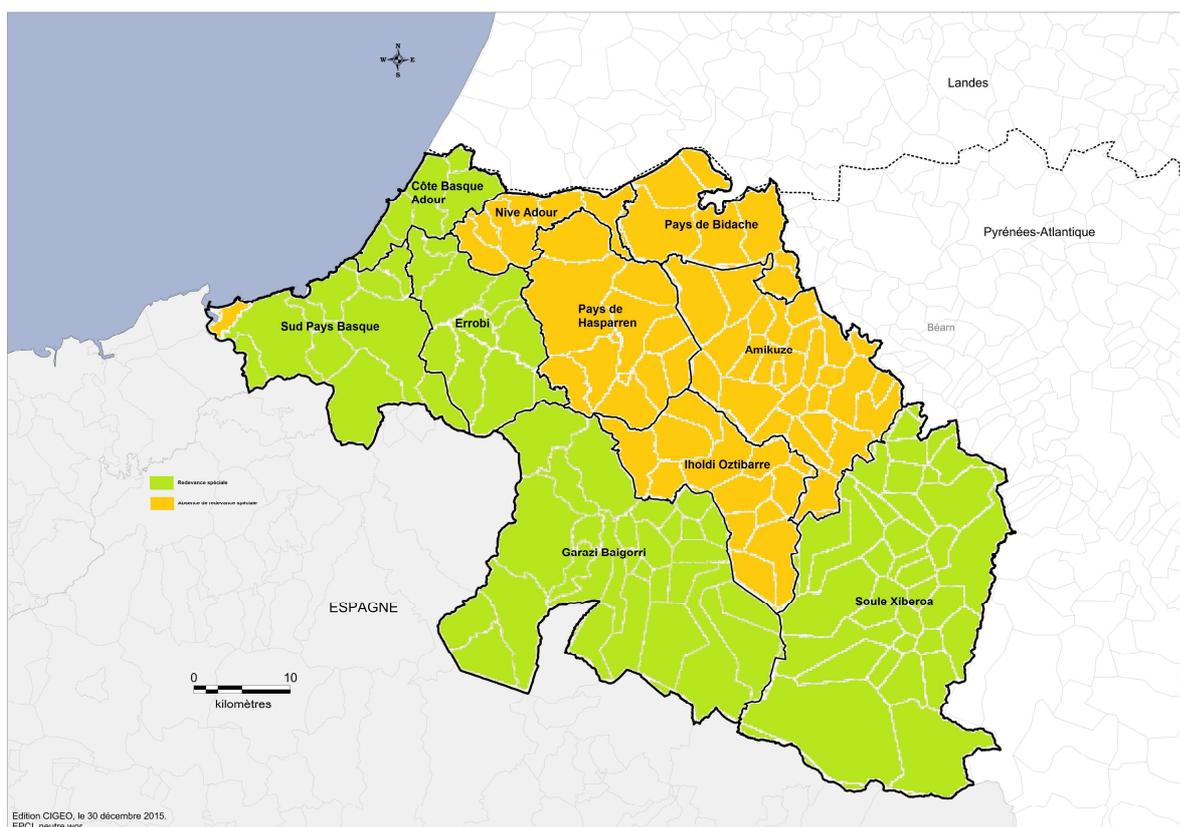
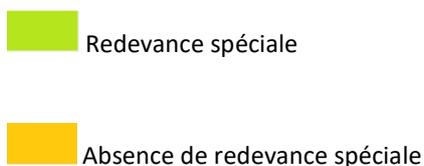


➤ La Redevance spéciale :

La redevance spéciale, dont le champ d'application est fixé par l'article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, est facturée à tout établissement à caractère commercial, artisanal, administratif ou de service dès lors qu'il bénéficie de la collecte du service public et du traitement de ses déchets assimilables aux ordures ménagères.

Cette redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets. Les grilles tarifaires élaborées par l'Agglomération reposent sur des tarifs forfaitaires ou proportionnels au volume de déchets présentés à la collecte des ordures ménagères.

Secteurs où la redevance spéciale existait en 2018 lorsque les ordures ménagères assimilables des professionnels étaient collectées par le service public d'élimination des déchets.

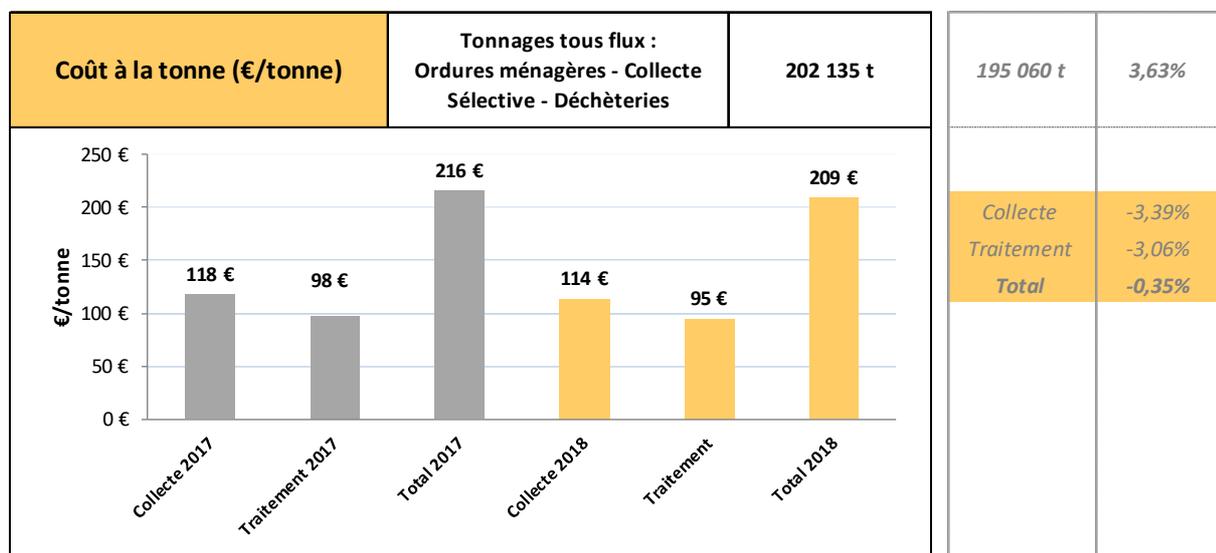
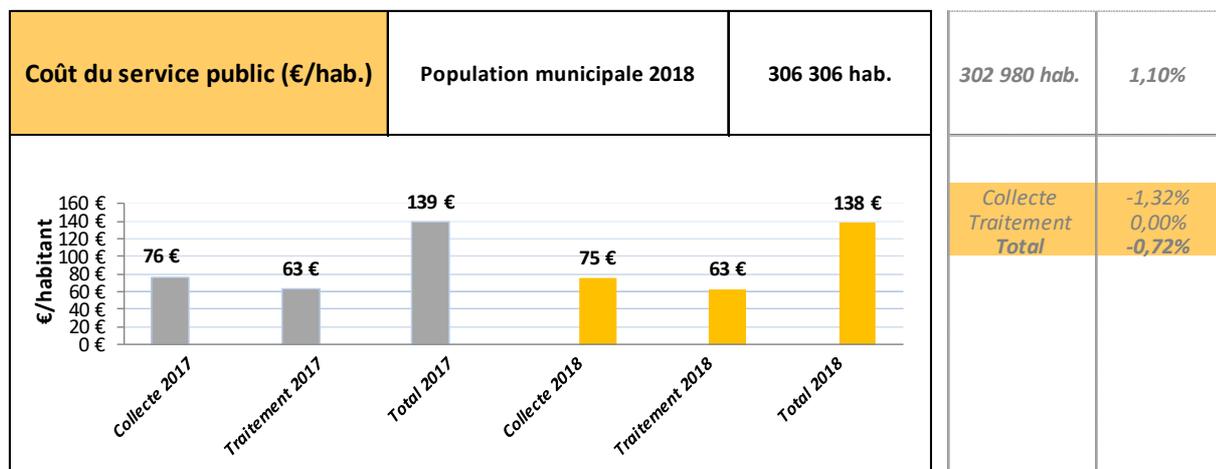


En 2018, les taux de TEOM, tout comme les conditions d'application de la redevance spéciale, n'étaient pas harmonisés.

## 9.2. Le coût du service

Synthèse du coût du service en 2018, selon le compte administratif de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Montant TTC	Collecte	Traitement	Total	Données 2017	Evolution 2018/2017
<b>CHARGES</b>	25 491 210 €	19 171 540 €	<b>44 662 750 €</b>	44 442 200 €	0,50%
<b>PRODUITS</b> (hors fiscalité)	2 506 740 €		<b>2 506 740 €</b>	2 422 440 €	3,48%
<b>Coût du service public des déchets</b>	<b>22 984 470 €</b>	<b>19 171 540 €</b>	<b>42 156 010 €</b>	<b>42 019 760</b>	<b>0,32%</b>



### 9.3. Les principaux marchés et investissements

En 2018, la Direction Prévention Collecte et Valorisation des Déchets a assuré la continuité des investissements programmés et des marchés publics contractés avant la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (ce qui implique plusieurs marchés pour un même type de prestation, et en général divers prestataires).

Le travail de regroupement des marchés se poursuit à l'occasion de leur renouvellement ainsi que sur les nouvelles consultations.

#### Les principaux investissements :

Renouvellement de 9 camions de collecte, 1 chariot télescopique, 5 véhicules utilitaires et grosses réparations sur matériel de transport	Achats auprès de l'UGAP, Darrigrand et V2V : deux camions bennes à ordures ménagères (BOM) 26 Tonnes (T), deux BOM 19 T, deux BOM 12T, une BOM 7,5T et deux BOM grue de 26T. Un chariot télescopique, un véhicule pour la collecte des encombrants, trois camionnettes plateau et un véhicule de type berlingo. Montant : 2 365 705 € TTC.
Acquisition et pose conteneurs d'apport volontaire (hors sol, enterré, semi-enterré)	Fourniture : 1 386 460 € TTC. Travaux : 466 593 € TTC.
Acquisition de bacs de collecte et caissettes	Fournitures bacs : 304 356€ TTC. Fourniture caissettes : 5 910 € TTC.
Travaux de construction de la déchèterie de Saint Jean le Vieux	Montant des travaux en 2018 : 864 690 € TTC.
Travaux de réhabilitation des déchèteries de Came et de Bardos-Guiche	Montant des travaux réglés en 2018 : 173 333 € TTC.
Travaux sur bâtiments Centre Technique et déchèteries	Pour un total de 168 963 € TTC en 2018. Dont 117 000 € pour le Centre Technique Intercommunal Errobi.
Réhabilitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bittola à Urrugne	Montant des travaux : 41 015 € TTC.
Réhabilitation de Bacheforès et déconstruction ancienne usine (Bayonne)	Travaux et participation déconstruction : 163 667 € TTC.
Acquisition foncière terrains Centre Technique Zaluaga (St Pée sur Nivelle)	Montant acquisition 2018 : 290 000 €.
Acquisition autres équipements et outillages	Montant dépenses 2018 : 94 202 €.

Les principaux marchés de fournitures et de prestations de services :

Traitement des lixiviats et du biogaz de la décharge de Bacheforès (Bayonne)	Marché passé avec les sociétés Ovide et Mobipur. Dépenses s'élevant à 442 589 € TTC en 2018.
Gestion de 4 déchèteries	Veolia gère les déchèteries de Saint Jean de Luz, Saint Pée sur Nivelle, Arcangues et Bidart, cela représente une dépense de 314 680 € TTC.
Fourniture de gasoil	Divers fournisseurs en 2018, pour un besoin s'élevant à 1 209 410 € TTC.
Prestation de collecte des conteneurs à verre	Marché globalisé pour le verre avec SLR qui couvre tout le Pays Basque en 2018 hormis Errobi et Oztibarre qui l'intègre à compter du 1er janvier 2019. Coût total de la collecte du verre : 576 153 € TTC pour 2018.
Collecte des conteneurs d'apport volontaire d'ordures ménagères	Marchés passés avec la société Suez (SLR Sous-traitant). Dépense s'élevant à 83 160 € TTC.
Collecte des conteneurs d'apport volontaire Emballages et papier	Marchés passés avec les sociétés Urbaser, Suez, (SLR sous-traitant). Dépense s'élevant à 373 942 € TTC. Dont 280 333 € TTC emballages seuls / 65 744 € TTC papier / 27 865 € TTC mélange emballages + papier.
Fourniture de sacs poubelle pour les besoins de l'année 2018	Marché passé avec la société Socoplast : Sacs poubelles noirs 2018 : 316 814 € TTC. Sacs tri sélectif 2018 : 117 497 € TTC.
Diverses prestations liées aux bacs de collecte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- location maintenance de bacs : 189 440 € TTC.</li> <li>- lavage des bacs : 119 516 € TTC.</li> <li>- gestion, maintenance, lavage : 849 433 € TTC.</li> </ul>
Prestations liées aux conteneurs d'apport volontaire (hors sol, enterrés, semi enterrés)	Maintenance et nettoyage 561 863 € TTC.

## Annexes

### Annexe 1 – Population de la Communauté d’Agglomération Pays Basque

pôle	nombre de communes	population municipale 2018
Amikuze	27	9 725 habitants
Pays de Bidache	7	6 092 habitants
Côte Basque Adour	5	128 826 habitants
Errobi	11	29 826 habitants
Garazi Baigorri	30	12 669 habitants
Hasparren-Iholdi	16	17 561 habitants
Oztibarre	8	1 410 habitants
Nive Adour	6	19 479 habitants
Soule Xiberoa	36	12 716 habitants
Sud Pays Basque	12	68 002 habitants
<b>Total</b>	<b>158</b>	<b>306 306 habitants</b>

## Annexe 2 – Collecte sélective : production individuelle par pôle

Communauté d'Agglomération Pays Basque	Population Municipale 2018	Verre	Papiers	Emballages*	Tonnages 2018	Performance 2018	Performance 2017 corrigée*	Variation performance 2017/2018	* dont refus de tri
Amikuze	9 725 hab.	357 t	259 t	222 t	838 t	86 kg/hab	83 kg/hab	3,5%	117 t
Pays de Bidache	6 092 hab.	247 t	158 t	53 t	458 t	75 kg/hab	73 kg/hab	3,6%	16 t
Côte Basque-Adour	128 826 hab.	4 880 t	2 880 t	1 542 t	9 301 t	72 kg/hab	73 kg/hab	-0,9%	144 t
Errobi	29 826 hab.	1 403 t	789 t	656 t	2 848 t	95 kg/hab	95 kg/hab	0,7%	243 t
Garazi-Baigorri	12 669 hab.	639 t	360 t	276 t	1 275 t	101 kg/hab	86 kg/hab	17,2%	101 t
Hasparren-Iholdi	17 561 hab.	595 t	397 t	425 t	1 417 t	81 kg/hab	79 kg/hab	1,7%	185 t
Nive Adour	19 479 hab.	795 t	527 t	546 t	1 868 t	96 kg/hab	96 kg/hab	0,0%	240 t
Oztibarre	1 410 hab.	59 t	39 t	34 t	132 t	94 kg/hab	89 kg/hab	5,7%	17 t
Soule-Xiberoa	12 716 hab.	561 t	399 t	346 t	1 305 t	103 kg/hab	107 kg/hab	-4,0%	140 t
Sud Pays Basque	68 002 hab.	3 361 t	1 724 t	1 563 t	6 648 t	98 kg/hab	96 kg/hab	2,2%	447 t
TOTAL	306 306 hab.	12 899 t	7 530 t	5 662 t	26 091 t	85 kg/hab	84 kg/hab	1,1%	1650 t

*\*Les tonnages d'emballages du Pays de Bidache, Côte Basque Adour et Garazi-Baigorri ont été corrigés postérieurement à la rédaction du rapport annuel 2017.*

### Annexe 3 – Déchèteries : production individuelle par pôle

Communauté d'Agglomération Pays Basque	Population Municipale 2018	tonnages 2018	Performance 2018	Performance 2017	Variation performance 2017/2018
Amikuze	9 725 hab.	2 452 t	252 kg/hab	223 kg/hab	13,1%
Pays de Bidache	6 092 hab.	1 685 t	277 kg/hab	257 kg/hab	7,6%
Côte Basque-Adour	128 826 hab.	29 104 t	226 kg/hab	209 kg/hab	8,3%
Errobi	29 826 hab.	9 072 t	304 kg/hab	273 kg/hab	11,4%
Garazi-Baigorri	12 669 hab.	3 298 t	260 kg/hab	208 kg/hab	25,3%
Hasparren-Iholdi	17 561 hab.	4 578 t	261 kg/hab	205 kg/hab	26,9%
Nive Adour	19 479 hab.	5 640 t	290 kg/hab	276 kg/hab	4,8%
Oztibarre	1 410 hab.	600 t	425 kg/hab	320 kg/hab	32,8%
Soule-Xiberoa	12 716 hab.	3 296 t	259 kg/hab	215 kg/hab	20,8%
Sud Pays Basque	68 002 hab.	16 488 t	242 kg/hab	234 kg/hab	3,8%
<b>TOTAL</b>	<b>306 306 hab.</b>	<b>76 212 t</b>	249 kg/hab	227 kg/hab	<b>9,8%</b>

## Annexe 4 – Déchèteries : tonnages 2018 par flux

Quantités collectées en déchèteries en 2018 par flux, par pôle	déchets verts	bois	carton	métaux	gravats	tout venant	DEEE	mobilier	huiles végétales	cartouches d'encre	déchets dangereux	pneus	plâtre
Amikuze	961 t	281 t	110 t	94 t	331 t	437 t	74 t	125 t	1 t	0 t	26 t	11 t	0 t
Pays de Bidache	577 t	237 t	84 t	50 t	187 t	385 t	34 t	110 t	1 t	0 t	20 t	0 t	0 t
Côte Basque-Adour	6 548 t	3 846 t	1 332 t	930 t	5 700 t	8 583 t	767 t	1 199 t	6 t	3 t	189 t	0 t	0 t
Errobi	3 005 t	1 086 t	520 t	208 t	1 255 t	1 981 t	180 t	735 t	6 t	1 t	95 t	0 t	0 t
Garazi-Baigorri	1 038 t	398 t	214 t	146 t	393 t	670 t	104 t	285 t	3 t	1 t	47 t	0 t	0 t
Hasparren-Iholdi	1 753 t	516 t	141 t	266 t	385 t	949 t	175 t	323 t	2 t	0 t	43 t	24 t	0 t
Nive Adour	2 323 t	685 t	186 t	207 t	598 t	1 228 t	166 t	195 t	2 t	0 t	39 t	13 t	0 t
Ozibarre	312 t	47 t	15 t	17 t	56 t	96 t	13 t	38 t	0 t	0 t	6 t	0 t	0 t
Soule-Xiberoa	887 t	341 t	192 t	199 t	705 t	512 t	117 t	232 t	1 t	0 t	31 t	35 t	45 t
Sud Pays Basque	3 871 t	2 944 t	897 t	554 t	3 707 t	3 651 t	315 t	413 t	1 t	1 t	114 t	20 t	0 t
<b>Total</b>	<b>21 273 t</b>	<b>10 380 t</b>	<b>3 689 t</b>	<b>2 672 t</b>	<b>13 318 t</b>	<b>18 492 t</b>	<b>1 946 t</b>	<b>3 655 t</b>	<b>23 t</b>	<b>7 t</b>	<b>610 t</b>	<b>102 t</b>	<b>45 t</b>

Nota : les déchets dangereux incluent les huiles de vidange, les déchets diffus spécifiques, les piles et batteries, les déchets d'activités de soins.

## Annexe 5 – Ordures ménagères : production individuelle par pôle

Communauté d'Agglomération Pays Basque	Population Municipale 2018	Tonnages 2018	Performance 2018	Performance 2017	Variation performance 2017 / 2018
Amikuze	9 725 hab.	2 115 t	217 kg/hab	217 kg/hab	0,1%
Pays de Bidache	6 092 hab.	1 292 t	212 kg/hab	216 kg/hab	-1,8%
Côte Basque-Adour	128 826 hab.	45 215 t	351 kg/hab	355 kg/hab	-1,2%
Errobi	29 826 hab.	6 267 t	210 kg/hab	214 kg/hab	-2,0%
Garazi-Baigorri	12 669 hab.	2 388 t	188 kg/hab	257 kg/hab	-26,8%
Hasparren-Iholdi	17 561 hab.	3 451 t	196 kg/hab	192 kg/hab	2,1%
Nive Adour	19 479 hab.	3 726 t	191 kg/hab	191 kg/hab	0,4%
Oztibarre	1 410 hab.	237 t	168 kg/hab	161 kg/hab	4,5%
Soule-Xiberoa	12 716 hab.	2 091 t	164 kg/hab	158 kg/hab	4,0%
Sud Pays Basque	68 002 hab.	25 315 t	372 kg/hab	378 kg/hab	-1,5%
<b>TOTAL</b>	<b>306 306 hab.</b>	<b>92 096 t</b>	301 kg/hab	306 kg/hab	<b>-1,8%</b>

## Annexe 6 – Production individuelle globale par pôle

Communauté d'Agglomération Pays Basque	Population Municipale 2018	Tonnages globaux 2018	Performance 2018	Performance 2017*	Variation 2017/2018
Amikuze	9 725 hab.	5 404 t	556 kg/hab	523 kg/hab	6,2%
Pays de Bidache	6 092 hab.	3 435 t	564 kg/hab	546 kg/hab	3,3%
Côte Basque-Adour	128 826 hab.	83 620 t	649 kg/hab	636 kg/hab	2,0%
Errobi	29 826 hab.	18 186 t	610 kg/hab	582 kg/hab	4,7%
Garazi-Baigorri	12 669 hab.	6 962 t	549 kg/hab	551 kg/hab	-0,3%
Hasparren-Iholdi	17 561 hab.	9 446 t	538 kg/hab	477 kg/hab	12,7%
Nive Adour	19 479 hab.	11 234 t	577 kg/hab	563 kg/hab	2,5%
Oztibarre	1 410 hab.	969 t	687 kg/hab	570 kg/hab	20,6%
Soule-Xiberoa	12 716 hab.	6 693 t	526 kg/hab	480 kg/hab	9,7%
Sud Pays Basque	68 002 hab.	48 451 t	712 kg/hab	707 kg/hab	0,7%
<b>TOTAL</b>	<b>306 306 hab.</b>	<b>194 399 t</b>	635 kg/hab	617 kg/hab	<b>2,8%</b>

*\*la performance 2017 a été corrigée (suite aux corrections apportées sur les tonnages d'emballages).*

## Annexe 7 – Présentation des installations de traitement

	<b>UVO de Canopia</b>	<b>UVO de Mendixka</b>	<b>ISDnD de Zaluaga Bi</b>	
Propriétaire	Syndicat Bil Ta Garbi	Syndicat Bil Ta Garbi	Syndicat Bil Ta Garbi	
Exploitant	Valortegia	Syndicat Bil Ta Garbi	Syndicat Bil Ta Garbi	
Localisation	Bayonne (64)	Charritte-de-Bas (64)	Saint Pée sur Nivelles (64)	
Date de mise en service	Avril 2014	Septembre 2014	Janvier 2005	
Capacité maximale annuelle	84 000 t	20 000 t	50 000 t	
Quantités admises en 2018	75 816 t	13 872 t	41 704 t enfouies	
Collectivités utilisatrices	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Communauté d'Agglomération Pays Basque et Communauté de Communes Béarn des Gaves	Communauté d'Agglomération Pays Basque	
	<b>Flux sortants</b>			
<b>Valorisation organique</b>				
<b>Valorisation matière</b>	Compost conforme à la norme NFU 44-051 (t)	18 271	2 020	-
	Ferraille (t)	1 624	202	-
<b>Valorisation énergétique</b>	Electricité (MWh)	13 025	-	7 384
	Chaleur (MWh)	10 447	-	8 312
	Refus valorisés énergétiquement (t)	6 184	4 296	-
	Refus non valorisés (t)	30 425	2 726	-